

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 juin 1964

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN MINISTRE ET DE L'AMBASSADEUR DE LA THAÏLANDE

M. l'Orateur: A l'ordre! Qu'il me soit permis de signaler aux honorables députés qu'un distingué visiteur, le ministre associé du Développement national de la Thaïlande, l'honorable M. Buchana, se trouve dans la tribune de l'Orateur en compagnie de l'ambassadeur de son pays. (*Applaudissements*)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—TITRE DU «TELEGRAM» DE TORONTO SUR M. L'ORATEUR

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Souvent, quand quelqu'un veut poser la question de privilège, il en prévient Votre Honneur. Je m'en suis abstenu aujourd'hui. Le fait est que je n'ai fait part à personne de mon intention de la poser à propos d'un sujet qui me tient à cœur.

Monsieur l'Orateur, l'impartialité est l'un des principaux attributs du poste que vous occupez. De plus, c'est un honneur pour notre législature de voir cette fonction remplie par une personne telle que vous.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Comme nous tous, monsieur l'Orateur, vous n'êtes qu'un homme. Il vous est arrivé de vous tromper, et cela peut encore vous arriver, mais votre impartialité ne saurait être mise en doute. C'est pourquoi j'ai été frappé d'indignation quand j'ai lu, en première page de l'édition locale du *Telegram* de Toronto, le titre: «L'Orateur sauve le parti libéral».

M. Cooper: C'est vous qui l'avez sauvé.

Des voix: Oh! Oh!

M. Knowles: Ces interruptions me laissent froid. Ce qui s'est passé lundi se défend bien mais je m'inquiète, et j'espère que tous les

autres députés le font également, du respect que l'on doit témoigner à la présidence.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Si cet en-tête disait la vérité, monsieur l'Orateur, vous ne devriez pas occuper la présidence, mais je prétends qu'il est tout à fait inexact. En fait, qu'on me permette de signaler une chose qui arrive souvent: l'en-tête n'a rien à voir à l'article écrit par un membre du personnel du *Telegram* de Toronto ici à Ottawa. Et la preuve, c'est que la première phrase se lit comme il suit:

L'Orateur Alan Macnaughton a rendu une décision contre le gouvernement et l'opposition officielle hier soir et, comme on le dit dans l'Ouest, il a survécu.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, les journalistes du *Telegram* à Ottawa n'ont rien à se reprocher, mais un chroniqueur de Toronto a commis une erreur qu'à mon avis, le Parlement et la Chambre des communes se doivent de relever. J'estime, pour ma part, monsieur l'Orateur—et bien d'autres partagent mon avis—que vous avez fait beaucoup de recherches, de toute évidence, avant de rendre votre décision lundi. A mon avis, bien au contraire de ce que laisse entendre cet article, vous avez épargné au Parlement une situation impossible et vous avez empêché le pays de se trouver en face d'une décision douteuse et équivoque.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'à la suite de journalistes comme M. John Bird, du *Star* de Toronto, selon qui, vous avez rendu service au pays lundi, et comme James McCook, du *Journal* d'Ottawa qui a affirmé que l'Orateur s'est signalé lundi au Parlement, le *Telegram* de Toronto va s'associer à nous tous pour rendre hommage au courage et à l'impartialité de la personne qui préside aux délibérations de la Chambre des communes.

LA DÉFENSE

M. D. G. Hahn (Broadview) présente le 3^e rapport du comité spécial de la défense.

LES CÉRÉALES

BLÉ, AVOINE ET ORGE—PAIEMENTS INITIAUX

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Je tiens à informer la Chambre que